



Inspection N° 2-091

Certificat d'accréditation

N° : 2-091 Rév 00

L'Organisme Algérien d'Accréditation (ALGERAC), crée par décret n° 05-466 du 06 décembre 2005, atteste que :

EURL Cabinet d'Expertise Industrielle HALFAOUI

Adresse : N° 14, Lotissement Sekkal, El kiffane - Tlemcen

Possède les compétences requises pour effectuer des activités d'Inspection conformément à la norme ISO/IEC 17020 : 2012 et aux règles d'application d'ALGERAC.

La portée d'accréditation et les sites concernés sont décrits dans l'annexe technique qui fait partie intégrante du présent certificat.

Durant la validité du présent certificat, l'organisme s'engage à respecter les exigences de l'accréditation.

ALGERAC est signataire des accords de reconnaissance multilatérale avec l'European co-operation for Accreditation EA-MLA et des accords de reconnaissance mutuelle avec l'International Laboratory Accreditation Cooperation ILAC-MRA.

La Directrice Générale

Date de prise d'effet : 11/03/2026
Date de fin de validité : 10/03/2029

BOULSNANE Wafa



ANNEXE TECHNIQUE REV 00

L'Organisme Algérien d'Accréditation atteste que :

Nom : EURL Cabinet d'Expertise industrielle HALFAOUI

Adresse : N °14, Lotissement Sekkal, El kiffane - Tlemcen

Est accrédité par ALGERAC, Département Inspection, pour les activités d'inspection selon la norme : **ISO/IEC 17020 :2012** en tant qu'organisme d'inspection de **(type A)** dans les domaines :

- Contrôle des appareils et installations électriques (APE) ;
- Contrôle des équipements sous pression (APV/G) ;
- Contrôle des appareils de levage (APL).

Note : Un organisme de **type A** est un organisme fournissant exclusivement des services d'inspection de tierce partie indépendante

SITE CONCERNE	Siege : N °14, Lotissement Sekkal, El kiffane - Tlemcen Tel : +213 40 92 20 85/+213 20 28 14 94/+213 550 639 736 Fax : / Email: lotfi@cei-halfaoui.com / didja@cei-halfaoui.com
----------------------	--

Date de prise d'effet le : 11 Mars 2026

Date de fin de validité le : 10 Mars 2029

**Pour le Directrice Générale et par délégation
Le Chef de Département inspection
BENNACEUR Massinissa**

Cette annexe peut faire l'objet de modification, dans ce cas la nouvelle annexe annule et remplace toute annexe précédemment émis

PORTEE D'ACCREDITATION

Domaine Général : 1. Installation Gaz et vapeur

Domaine d'inspection/ Objet installations, appareils, dispositifs, composants, équipements,...	Techniques Utilisées	Phase /Type d'inspection Inspection avant mise en exploitation, finale, périodique, préalable, avant livraison, de conformité....	Équipements utilisés	Référentiels Normes-Réglementation procédures internes, Spécifications techniques
1.1 Contrôle des Appareils à Pression à gaz (APG)	<ul style="list-style-type: none"> - Contrôle Visuel (VT) - Contrôle non destructif 	<ul style="list-style-type: none"> - Inspection périodique - Inspection avant mise en exploitation 	<ul style="list-style-type: none"> - Mesureurs d'épaisseur - Endoscope 	<ul style="list-style-type: none"> - Décret n° 90-245 - Décret n° 21-261 - API 510 - API 570 - ASME VIII - Procédures internes : - PRO-INS-PGI - PRO-INS-ESP - PRO-INS-PIPING - MO-INS-ESP
1.2 Contrôle des Appareils à Pression à Vapeur (APV)	<ul style="list-style-type: none"> - Contrôle Visuel (VT) - Contrôle non destructif 	<ul style="list-style-type: none"> - Inspection périodique - Inspection avant mise en exploitation 	<ul style="list-style-type: none"> - Mesureurs d'épaisseur - Endoscope 	<ul style="list-style-type: none"> - Décret n° 90-246 - Décret n° 21-261 - API 510 - API 570 - ASME VIII - Procédures internes : - PRO-INS-PGI - PRO-INS-ESP - PRO-INS-PIPING - MO-INS-ESP

Domaine Général : 2. Levage

2.1 Contrôle des Appareils de Levage (APL) Equipements de travail (appareils de levage à charges suspendues) (Ponts et portiques roulants, treuils palans...)	- Contrôle visuel (VT)	- Inspection périodique	- Pied à coulisse	- Décret n° 91-05 - Loi N° 88 -07 - NA 956 - ISO 4309 - B167-16 - Procédure interne : PRO-INS-MT
2.2 Contrôle des Appareils de Levage (APL) Equipements de travail (appareils de levage à charges portées) (Chariots élévateurs,)	- Contrôle visuel (VT)	- Inspection périodique	- Pied à coulisse - Mètre ruban	- Décret n° 91-05 - Loi N° 88-07 - ISO 5057 - Procédure interne : PRO-INS-MT

Domaine Général : 3. Électricité

3.1 Contrôle des Appareils et installations électrique (APE)	- Contrôle visuel - Prise de Mesures	- Inspection périodique	- Pince de terre - Multimètre - Mégohmmètre	- DE 21-261 - DE 01-342 - NFC 15-100 - NFC 13-100 - NFC 13-200 - IEEE Std 80 - IEEE Std 43 - NETA MTS 2023 - Procédures internes : PRO-INS-EE PRO-INS-PGI
---	---	-------------------------	---	---

Responsable d'accréditation

M. TACHRIFT Idriss